



VILLENEUVE
SAINT-GEORGES

Service Urbanisme

Date de mise en ligne : 17/02/2023

EXTRAIT D’AFFICHAGE D’UN PERMIS DE CONSTRUIRE TACITE

AFFICHAGE N° du

La déclaration préalable déposée le 27/07/2022
par ILE DE FRANCE MOBILITES représentée par Monsieur
 CROLAIS Arnaud

Domicilié (e) 39 B-41 RUE DE CHATEAUDUN
 75009 PARIS

Enregistrée sous le n° PC 94078 22 00028

En vue de la réalisation : construction d'une station de téléphérique dans le cadre de la
 conception réalisation et maintenance du CABLE 1

Sur un terrain sis AVENUE DU PRESIDENT J.F. KENNEDY
Cadastré

A FAIT L’OBJET D’UN PERMIS DE CONSTRUIRE TACITE LE 15/02/2023

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance des pièces du dossier au Service
Urbanisme, 22 rue de Balzac, aux heures habituelles d’ouverture des bureaux de la Mairie.

Villeneuve-Saint-Georges, le

15 FEV. 2023

Le Maire



Philippe GAUDIN

PROCES-VERBAL

Conformément à l'article R 424-15 du Code de l'Urbanisme,
Nous soussigné, Appareteur à la ville de Villeneuve-Saint-Georges,
certifions que l'extrait d'affichage du permis de construire tacite à un permis de construire du
15/02/2023 concernant le dossier n° **PC 94078 22 00028** déposé le 27/07/2022 a été
affichée en Mairie du au conformément aux textes en
vigueur.

Fait à Villeneuve-Saint-Georges, le

L'Appareteur,